

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julienne Comeau	Numéro de permis 2020095	Date d'inspection Le 28 février 2025	
Nom de l'établissement Garderie Bourgeoys 2		Numéro de téléphone (506) 727-6883	
Adresse 248 rue Marguerite-Bourgeoys Caraquet NB E1W 1A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le ratio est respecté durant la visite en fin de journée à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue.

Une programmation délibérément planifiée et documentée est présente au sein de l'établissement; nous y retrouvons du temps et de l'espace consacrés aux expériences de jeu, lesquelles sont au choix de l'enfant. Des possibilités d'activité physique à l'intérieur et à l'extérieur ainsi que des occasions de vivre des expériences de groupe et individuelles.

Le matériel et équipement offert aux enfants dans l'aire de jeu intérieur est sécuritaire, propre, en bon état et adapté au niveau du développement des enfants.

À mon arrivée les enfants terminent le dîner, par la suite les enfants se lavent les mains avant les jeux libres.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 28 février 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Julienne Comeau

Le 28 février 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date